

*Santé—Loi*

les actes médicaux sont nombreux, plus le médecin perçoit d'honoraires et plus son revenu est élevé.

● (1220)

Un de mes électeurs suggérerait que les gouvernements provinciaux récompensent les gens qui ne consultent pas leur médecin. Actuellement, la plupart d'entre nous voyons le médecin au moins une fois par an. Si un paiement ou quelque forme de récompense était accordé à ceux qui n'utilisent pas le système ou l'utilisent de façon minimale, le nombre de recours à la médecine pourrait être réduit. On pourrait peut-être instituer un rabais d'impôt, un rabais sur les frais médicaux ou, en Ontario, un rabais sur les primes d'assurance-hospitalisation ou même un versement à ceux qui ne paient pas de primes. Le ministre n'ignore pas qu'il y a eu une explosion énorme dans l'utilisation des services médicaux et que les hôpitaux et les cabinets de médecins ont plus de patients qu'ils n'en peuvent accueillir. Tout cela fait partie des frais que nous devons supporter pour rendre les services médicaux plus ou moins gratuits.

Finalement, monsieur le Président, je voudrais parler de la question de la transférabilité. Il y a une chose qui ne figure pas dans ce projet de loi et que j'aurais aimé y trouver, c'est un service central, organisé par le gouvernement fédéral, pour le paiement des dépenses médicales interprovinciales. Par exemple, si je vais en Colombie-Britannique et que j'ai besoin de consulter un médecin ou d'être hospitalisé, il est possible que je ne paie pas, que le gouvernement d'Ontario ne paie pas ou encore que celui-ci ne paie que les honoraires acceptés en Ontario, qui ne sont pas nécessairement les mêmes qu'en Colombie-Britannique. Le système devrait être tel qu'un médecin de Colombie-Britannique puisse envoyer sa facture à un service central et être remboursé directement. Ce service central percevrait alors la somme requise auprès de la province. Ce problème nous a été mentionné par des médecins lorsque nous nous sommes rendus dans les provinces. J'espère que le ministre pourra mettre sur pied un service central de ce genre pour la facturation interprovinciale des services médicaux et hospitaliers, en collaboration avec les ministres de la santé. Les médecins ou les hôpitaux qui rendent des services à un touriste ne devraient pas craindre de ne pas être payés et, malheureusement, c'est l'impression qu'ils avaient par le passé.

Dans l'ensemble, nous estimons que c'est un très bon projet de loi et nous sommes prêts à l'appuyer. Nous sommes d'avis que les efforts de la National Citizens' Coalition pour dénigrer ce projet de loi sont répréhensibles. Si les gens lisent le projet de loi et le comprennent, ils verront que c'est réellement une tentative de la part du gouvernement de s'attaquer à la question du principe même de l'universalité des soins. Ce n'est pas un principe facile et il faudra y travailler. Chacun sait que la gratuité invite à des abus, mais ce n'est pas ce projet de loi qui permettra à un bureaucrate de me faire une ablation de la vésicule biliaire.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur le Président, quand j'ai entendu le député dire qu'il était en faveur du principe de l'universalité, j'ai d'abord pensé qu'il avait pris le pouls de ses électeurs et qu'il s'était ensuite rendu à Damas. Par après, j'en ai déduit qu'il avait fait escale à Beyrouth où les bombardements l'ont secoué.

J'ai quelques questions à poser au député. Son collègue de Provencher (M. Epp) affirme qu'aux termes de la Constitution, l'assurance-maladie est de compétence provinciale et que les gouvernements provinciaux devraient pouvoir construire le nombre d'hôpitaux dont ils ont besoin et là où ils les veulent, de même qu'offrir tous les services qu'ils jugent à propos; quant au gouvernement fédéral, il devrait payer automatiquement la moitié des frais. Est-ce également l'opinion du député?

Ce dernier prétend que les médecins font des examens inutiles. Je voudrais qu'il nous dise qui doit décider des examens que les médecins ordonnent. Pense-t-il que certains citoyens n'ont droit qu'à des services médicaux de deuxième ou de troisième classe? Qui doit trancher cette question, des médecins ou des bureaucrates, comme il l'a dit?

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, j'espère que le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) n'est pas celui qui devra décider des personnes ayant droit aux soins de deuxième ordre car, d'après son analyse, nous serions tous dans le même bateau.

Le député sait pertinemment que la prestation des soins de santé relève des provinces. Il sait que depuis nombre d'années, en vertu de la loi sur le financement des programmes établis, le gouvernement fédéral défraye dans une proportion qui était de 50 p. 100 à l'origine, une partie des services de santé.

Le projet de loi à l'étude prévoit une formule globale de financement à l'égard des provinces. Cette proportion n'est plus de 50 p. 100 pour l'ensemble des services de santé, mais si le gouvernement impose des conditions, il pourrait être forcé de réviser l'importance de son financement. Si le député écoutait ses électeurs, ceux-ci lui diraient que plus on imposera des conditions au Nouveau-Brunswick, plus il aura sans doute besoin de nouveaux moyens de financement.

Je ne sais pas grand-chose à propos de Damas ni de Beyrouth, mais je vois encore moins le rapport entre ces deux villes et l'assurance-maladie. Le député ne voulait assurément pas prétendre que le gouvernement libéral entend gérer dorénavant chacun des hôpitaux et chacune des cliniques au Canada.

**M. Blaikie:** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui a qualifié d'inadéquats, pour le moins, les arguments de la National Citizens' Coalition. Les critiques du député auront sans doute plus d'effets dans les rangs de cette coalition que celles que je pourrais faire à titre de néo-démocrate. Je lui sais gré d'avoir redressé les faits aux yeux de ceux qui ont la fâcheuse tendance à prêter à ce groupement plus de crédit qu'il ne mérite. L'objet de ce projet de loi n'est pas celui que lui assigne la coalition.